



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

La Rectrice de l'académie de La Réunion
Chancelière des universités

Arrêté de prolongation
N° DSM/2020/39

portant nomination de l'administrateur
provisoire de l'ESIROI

VU le code de l'éducation, notamment les articles L711-8 ; L711-10 ; L713-9 ; L 719-8 ;

VU le décret 2010-1035 du 1^{er} septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains établissements publics de l'État ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'École de l'ESIROI ;

Vu l'arrêté n° DSM/2020/24 du 13 juillet 2020 portant nomination de l'administration provisoire de l'ESIROI ;

Considérant la démission de Monsieur Lalaonirina RAKOTOMANANA RAVELONARIVO, en sa qualité de Directeur de l'ESIROI.

ARRETE

Article 1 : Monsieur François GARDE, Professeur des universités, est nommé administrateur provisoire de l'École Supérieure d'Ingénieurs Réunion Océan Indien (ESIROI).

Article 2 : Cette décision est prolongée jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'Université de La Réunion et ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Réunion.

Article 4 : La Rectrice de l'académie de La Réunion, chancelière des universités, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01 OCT. 2020

La Rectrice

Chantal MANÈS-BONNISSEAU

